

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOCELINE BRIDEAU	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 20 septembre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	30(3)	20 sept. 2019	20 sept. 2019
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	32(1)(d)	20 sept. 2019	20 sept. 2019
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	41(1)(b)	20 sept. 2019	20 sept. 2019
42(1) Il est interdit de fumer, selon la définition qu'en donne la Loi sur les endroits sans fumée, sur le lieu d'exploitation d'un établissement agréé pendant les heures d'ouverture, y compris dans l'aire de jeu extérieure, ainsi que durant les sorties et le transport des enfants qui y sont bénéficiaires de services. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	42(1)	20 sept. 2019	20 sept. 2019

Commentaires généraux
Ratio ok lors de mon suivi
Recommandation: Il est important de continuer a tenir le matériel et l'espace de jeu intérieur propre et sécuritaire. afin de réduire les risques de blessures et de maladie.
La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règlement sur les services a la petite enfance

original signé par
Karine Basque

Le 20 septembre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joceline Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 septembre 2019

Date